

REGLEMENT JEU-CONCOURS

« RELEVEZ DES DEFIS »

Article 1

La Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers de France, mutuelle régie par le livre II du Code de la Mutualité, SIREN N° 776 949 760, dont le siège social est situé 6, boulevard Déodat-de-Séverac, CS 60327, 31773 COLOMIERS CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Antoine HUBERT, organise, en partenariat avec la FNSPF, l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France et AG2R LA MONDIALE, un jeu-concours, sans obligation d'achat, du 26 au 28 septembre 2018, comprenant des animations sportives ainsi qu'un tirage au sort. Ce jeu-concours est réalisé au cours du Congrès national des sapeurs-pompiers à Bourg-en-Bresse sur les stands de la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, de l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France et AG2R LA MONDIALE.

Article 2

Ce jeu est ouvert à toute personne, majeure ou mineure, quel que soit son pays de résidence, à l'exception des salariés et administrateurs de la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, de l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France, d'AG2R La Mondiale, de l'UES Sapeurs-Pompiers de France et des Editions des Sapeurs-Pompiers de France et leur famille.

Article 3

Le jeu comprend la possibilité de participer à une ou plusieurs animations :

❖ Animations sportives

Chacun des stands de la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France et AG2R La Mondiale propose au grand public une animation sportive de 9h00 à 17h30. Afin de pouvoir être récompensés à cette épreuve, les participants sont invités à communiquer leur nom, prénom et coordonnées téléphoniques. L'inscription comprend la mention de l'engagement des participants sur leur aptitude physique à effectuer les animations.

- **La Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France** propose une activité de steppers *via* deux steppers.
L'objectif est de gravir le plus de marches possibles en une minute.
Le meilleur sportif, à savoir celui qui aura enregistré le plus grand score : en nombre de marches réalisées en moins d'une minute aura le choix entre une GO PRO Hero Session, un casque Bose ou une trottinette électrique.
Le second meilleur sportif à savoir celui qui aura enregistré le deuxième plus grand score aura le choix entre les deux lots restant

Le troisième meilleur sportif à savoir celui qui aura enregistré le troisième plus grand score aura le lot restant.

Les lots seront remis sur le stand de la Mutuelle **le vendredi 28 septembre à partir de 17h30.**

- **La Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France** propose au grand public, sur son stand, un jeu de pétanque d'intérieur.
Principe du jeu : de 2 à 4 joueurs. La partie se joue en 2 manches. Chaque joueur lance trois boules à chaque manche, selon les règles du jeu de pétanque classique ; le joueur dont la /les boule(s) est/sont la/les plus proche(s) du cochonnet gagne 1 point par boule. Le maximum de points que peut totaliser un joueur sera donc de 6 points (2 x 3).
L'objectif est de totaliser le plus de points possibles sur le jeu de pétanque : pour déterminer les trois gagnants du Défi pétanque, un tirage au sort sera effectué parmi les meilleurs joueurs, soit ceux ayant obtenu au moins 4 points.
Le vendredi 28 septembre à 16h30 seront annoncés sur le stand FNSPF les gagnants du Défi pétanque (qui se clôture ce jour-là à 16h00 pour la FNSPF), comme suit :
 - o Le premier prix est un séjour VTF d'un WE 3 jours/2nuits pour 2 personnes en pension complète en France métropolitaine, valable sur un équipement VTF, hors vacances scolaires (bon cadeau valable 1 an à compter du 28 septembre) et séjours à l'étranger (hors transport) ;
 - o Le second prix est une paire de lunettes de soleil Optic 2000 non adaptable à la vue (valeur : 149€) ;
 - o Le troisième prix est un beau livre « POMPIERS D'EUROPE » ainsi qu'1 an d'abonnement à Sapeurs-pompiers de France LE MAG (valeur unitaire : 36€)

- **L'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France** propose au grand public, sur son stand, un jeu de mini-golf.
L'objectif du jeu est de rentrer la balle dans le trou en un seul coup
Vendredi 28 septembre à 12 heures sur le stand de l'ODP, un tirage au sort sera réalisé sur la base des participants ayant réussi le parcours en un seul coup et ayant rempli un bulletin de participation fourni par l'ODP sur son stand ; le gagnant bénéficiera d'un hébergement de 2 nuits à Paris dans un appartement de l'ODP.

- **AG2R La Mondiale** propose au grand public, sur son stand, une activité sur des vélos identiques à ceux utilisés par l'équipe AG2R LA MONDIALE lors du Tour de France mais statiques, reliés à un compteur.
Le compteur comptabilise la distance parcourue pendant cinq minutes.
Trois sportifs participants seront tirés au sort chaque jour sur le stand d'AG2R LA MONDIALE et reçoivent chacun un maillot cycliste de l'équipe AG2R LA MONDIALE.

Des goodies sont remis par chacune des structures à chacun des participants lors de leur participation.

Les cadeaux sont remis à la fin des trois jours de participation, le vendredi 28 septembre (pour la FNSPF, la MNSPF et l'ODP), à l'exception d'**AG2R LA MONDIALE** qui récompense **chaque jour à 18h00** les meilleurs sportifs.

En cas d'égalité des scores, un tirage au sort sera effectué entre les meilleurs sportifs pour déterminer un nouveau classement ; s'il y a égalité entre les deux 1^{ers}, celui qui n'est pas tiré au sort sera 2^{ème}. S'il y a égalité entre les deux seconds, un tirage au sort sera effectué, celui qui n'est pas tiré au sort sera 3^{ème}.

Une annonce sonore de la remise des prix sera faite sur le site du Congrès. Un SMS est également adressé aux meilleurs sportifs sur la base des informations figurant sur leur inscription.

Il sera proposé aux personnes récompensées d'être prises en photographie. La publication de cette photographie donnera préalablement lieu à une demande d'autorisation auprès de la personne photographiée.

❖ Tirage au sort

Chaque jour, de 9h00 à 17h30, il est possible de déposer un bulletin rempli de ses coordonnées personnelles dans l'urne présente sur l'un des stands des structures organisatrices. Un tirage au sort est effectué, par la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, **chaque jour à 18h00 avec diffusion éventuelle en direct à la Radio du Congrès**, dans une urne regroupant l'ensemble des bulletins du jour.

La remise des prix s'effectue sur le stand concerné, selon le programme et les cadeaux prévus, tel que décrit ci-dessous :

Le mercredi 26 septembre : deux (2) billets 1 jour/2 parcs pour Disneyland® Paris, offert par la FNSPF sur son stand.

Le jeudi 27 septembre :

- 1 maillot du Tour de France dédié par l'équipe cycliste AG2R LA MONDIALE participante au Tour de France 2018, offert sur le stand de l'ODP, d'une part ;
- 1 semaine en location en hébergement Vacancier® pour 4 personnes en direct à la radio offert sur le stand de la MNSPF, d'autre part ;

Le Vendredi 28 septembre : un coffret de dégustation, d'une valeur de plus de 200 €uros, comprenant : terrine d'escargots à la persillade 180g, terrine de cuisses de grenouille à l'aligoté 180g, diots à la beaujolaise, coq au vin cuisine au vin de Bourgogne, quenelles artisanales de brochet au naturel, poulet à la bisque d'écrevisse 750grs, palets au beurre, miel de pays, confiture extra d'orange douce, confiture extra de cassis, confiture extra de rhubarbe vanillée, livre Bleu Blanc Bresse, tablier Georges Blanc ; offert par AG2R LA MONDIALE sur son stand.

Les cadeaux sont remis au vainqueur en mains propres le jour du tirage, ou, en cas d'absence, envoyé par courrier postal, à l'exception du coffret de dégustation, qui sera remis au gagnant en mains propres ou dans l'agence AG2R LA MONDIALE la plus proche de chez lui.

Le participant reste seul responsable de l'exactitude des données à caractère personnel fournies. Les bulletins erronés ou incomplets ne seront pas pris en compte.

Article 4

Les données à caractère personnel remises pour la participation aux animations sportives et au tirage au sort font l'objet d'un traitement automatisé par la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France et AG2R La Mondiale.

Les données à caractère personnel remises par les personnes majeures identifiées comme telles via la date de naissance figurant sur le bulletin de participation pourront faire l'objet d'une exploitation à des fins commerciales par l'une ou plusieurs des structures mentionnées dès lors que le participant aura donné son accord.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès à leurs données, leur rectification, leur portabilité, leur effacement, l'opposition au traitement ou sa limitation.

Ils peuvent exercer leurs droits en adressant leur demande par mail à l'adresse suivante : communication@mnsfp.fr

Article 5

La Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France se réserve la faculté de procéder à tout moment à la modification du jeu, à son interruption momentanée ou à sa suppression sans avoir à motiver sa décision et sans que la moindre indemnité puisse être réclamée de ce fait.

Article 6

Le présent règlement peut être demandé au stand de l'une des structures organisatrices. Il sera remis gratuitement au demandeur.

Sa transmission peut également être demandée par mail à l'adresse : communication@mnsfp.fr

Article 7

Le fait de participer au jeu-concours implique l'acceptation de ce règlement dans toutes ses conditions et la renonciation à tout recours contre les décisions de la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France en qualité d'organisateur du jeu.

Fait à Colomiers, le 11 septembre 2018